

(1)

La République arabe D'Egypte
Le Ministère des Waqfs

le 23Dhul Hijja 1443l
le 22 juillet 2022

La notion et les droits de voisin

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, Qui dit dans Son Noble Livre : Et dis : " Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue ". J'atteste qu'il n'y a point de divinité en dehors d'Allah, l'Unique sans aucun associé, et que notre maitre Mohamad est Son serviteur et messenger. O Allah ! Accorde Ton Salut et Tes Bénédiction à lui, sa famille, ses compagnons et ceux qui les suivent d'une rectitude jusqu'au Dernier-Jour. Ensuite.

Bien traiter le voisin constitue une noble valeur qui renforce les liens d'amour et d'affection, répand l'esprit de coopération et solidarité et propage la stabilité entre les membres de la société. C'est pourquoi la Charia islamique accorde une attention particulière au voisin faisant recommandation de son droit et sacrifiant son immunité à tel point que le prophète (SBL) dise : "Gabriel ne cessait de me recommander de bien traiter le voisin jusqu'à ce que je crûs qu'il lui consacrerait une part de mon héritage". Certes, la notion de voisin s'étend au voisin en résidence, en travail et en voyage. Allah, Gloire à Lui, dit : " Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n'aime pas, en vérité, le présomptueux, l'arrogant".

En Islam, le droit de voisin est bien établi. Le prophète (SBL) dit : "quiconque croit en Allah et au Dernier-Jour, qu'il traite généreusement son voisin", "par Allah ! Il n'est pas croyant, par Allah ! Il n'est pas croyant, par Allah ! Il n'est pas croyant. On interrogea :

(۲)

c'est qui ô prophète ? Le prophète de répondre : c'est celui dont le voisin n'est pas à l'abri de ses nuisances" et "quiconque croit en Allah et au Dernier-Jour, qu'il bien traite son voisin".

Parmi les bienséances islamiques en matière de ce bon traitement envers le voisin le dire du prophète (SBL) "si tu achètes du fruit, donne-en à lui, sinon, apporte-le discrètement", non pas de s'enorgueillir devant lui, ni de se vanter devant lui par tes capacités ou potentialités matérielles, "tu dois pas donner de ce fruit à ton fils pour en attrister le fils de ton voisin", sinon, le cœur de père et celui de fils se briseraient, ce qui produirait la rancœur et la haine entre les voisins à cause de la jalousie et de l'envie, "tu ne dois pas lui nuire par l'odeur de ta marmite à moins que tu en lui donne un peu".

Parmi les droits de voisin : lui rendre visite en cas de maladie, le félicite dans les bonnes occasions, lui fait condoléances en malheurs, lui prête l'aide en cas de difficulté et d'observer le maximum de gentillesse avec lui. Le prophète (SBL) dit : "le meilleur compagnon auprès d'Allah est celui meilleur pour son compagnon, le meilleur voisin auprès d'Allah est celui qui l'est pour son voisin".

Notre maître Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) fait que le témoignage d'un voisin pour ou contre son voisin le plus haut degré de vulnérabilité ou d'invulnérabilité, car, l'homme, même s'il arrive à tromper certaines personnes pour certains temps, il n'arrivera point à tromper ses voisins à jamais. Lorsqu'un voisin vint au prophète (SBL) lui dire : ô Messenger d'Allah ! Indique-moi une œuvre à faire pour avoir accès au Paradis. Le prophète (SBL) de répondre : "sois bienfaiteur. L'homme de réinterroger : comment connaitre que je suis bienfaiteur ? Le prophète de dire : "interroge tes voisins, s'ils disent que tu es bienfaiteur, tu es donc bienfaiteur, s'ils disent que tu es malfaiteur, tu es donc malfaiteur".

(۳)

La pure Charia nous recommande de bien traiter le voisin en général et de traiter tous les voisins avec ce qu'il faut de bien. Aboud-Dardaà (qu'Allah l'agrée) disait à son épouse : si tu fait la cuisine, augmente la quantité de la soupe pour en envoyer à nos voisins. Abdullah Ibn Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée, lui et son père) lorsqu'il abbatit une brebis disait : envoie à notre voisin le juif.

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, que le Salut et les Bénédiction d'Allah soient accordés au dernier des prophètes et messagers, notre maître Mohamad (SBL), à sa famille et à tous ses compagnons.

Notre prophète (SBL) met en garde contre nuire aux voisins. Certains allèrent au prophète (SBL) lui informer qu'il y a une femme qui observe régulièrement le jeûne et les prières nocturnes, mais elle nuit verbalement à ses voisins, le prophète de répondre : "elle sera en Enfer".

Nous affirmons que les droits de voisins ne se restreignent pas à cesser de lui apporter de la nuisance pratique ou verbale, ils exigent également de supporter sa nuisance. Al Hassan Al Basri dit : le bon voisinage n'est pas seulement le fait de ne pas nuire à lui, il est plutôt le fait d'en supporter le nuise, la récompense en sera de la part du Seigneur de l'Univers. Allah, Gloire à Lui, dit : "celui qui patiente et pardonne, fait un des actes de la bonne volonté" et " La bonne action et la mauvaise ne sont pas pareilles. Repousse (le mal) par ce qui est meilleur ; et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux".

Le droit du voisinage n'est pas seulement celui des individus, c'est également le droit des pays, à l'instar des droits mutuels des voisins, les pays ont le droit de voisinage dont : préserver les frontières,

(٤)

respecter les pactes et engagements, œuvrer pour que le pays voisin ne soit pas attaqué via son voisin et de secourir le pays voisin en cas de demande.

O Allah ! Préserve notre pays l'Egypte et tous les pays du monde.